

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue lundi 3 mai 2021 à 20h04 par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence : mesdames les conseillères Josée Castonguay, Nathalie Martin, Sophie Bélisle, Jacinthe Brissette et messieurs les conseillers François Boisjoly, Jean-François Gagné, sous la présidence du maire monsieur Gérard Jean.

Assiste également à la séance par vidéoconférence, le secrétaire-trésorier et directeur général, monsieur Marc-André Maheu, à titre de secrétaire de la séance.

2021-05-161

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-162

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (161) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos; |
| (162) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (163) | 3. | Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021; |
| (164) | 4. | Approbation des comptes payés et à payer; |
| (165-168) | 5. | Information et suivi de dossiers; |
| | 6. | Administration : |
| (169) | 6.1. | Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement relatif au fonds de roulement numéro 19-2001 et ses amendements; |
| (170) | 6.2. | Convention de partenariat – Desjardins; |
| (171) | 6.3. | Demande de subvention MAPAQ – programme proximité; |
| (172) | 6.4. | Charte municipale pour la protection de l'enfant; |
| (173) | 6.5. | Règlement sur la gestion contractuelle; |
| | 7. | Sécurité publique; |
| | 8. | Travaux publics : |
| (174) | 8.1. | Contrôle qualité matériaux – réfection rang Saint-Henri; |
| (175) | 8.2. | Dépôt soumissions - services professionnels – réfection égouts (rues Rondeau, du Couvent et chemin de Joliette) |
| (176) | 8.3. | Drainage; |
| (177) | 8.4. | Fauchage bord de chemins; |
| | 9. | Période de questions; |
| | 10. | Hygiène du milieu : |
| (178) | 10.1. | Téléométrie; |
| (179) | 10.2. | Bornes incendies - entretien; |
| (180) | 10.3. | Puits 5 - entretien; |
| (181) | 11.4. | Station pompage Sainte-Marie; |
| | 11. | Loisirs et culture : |
| | 12. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (182) | 12.1 | Dépôt et adoption - Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269 90 et ses amendements – projet domiciliaire – partie du lot 5 475 514 (arrière du 485, rue Notre-Dame et nord de la rue José); |
| (183) | 12.2 | Demande de modification règlementaire – zone C1-4 (sud d'une portion de la rue Notre-Dame); |

- (184) 12.3 Demande de permis – démolition 492, Grande Côte Ouest;
(185) 12.4 Demande de permis – démolition 110, rue Robert;
(186-188) 12.5 Demandes de permis – PIIA;
(189) 12.6 Mandats - Comité consultatif d'urbanisme;
(190-192) 13. Courrier;
14. Divers;
15. Période de questions;
(193) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-163

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 6 avril 2021 soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-164

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le secrétaire-trésorier et directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier et directeur général a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le secrétaire-trésorier et directeur général au montant de 546 489,83 \$ (519694 à 519803, PA 907 à 920, 9932 à 9949, 9951 À 9960, 9962 à 10005) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSULTATS DES CONSULTATIONS SUR LES PROLONGEMENTS DE L'AQUEDUC

Le maire fait rapport aux citoyens des résultats enregistrés pour chacune des consultations concernant les prolongements de l'aqueduc.

Secteur Nord (136 réponses sur 213 envois)	
Nombre de réponses positives reçues :	28
Nombre de réponses négatives reçues :	108

Secteur Ouest (86 réponses sur 147 envois)	
Nombre de réponses positives reçues :	24
Nombre de réponses négatives reçues :	66

2021-05-165

RENOUVELLEMENT - ASSURANCE COLLECTIVE (DÉLÉGATION DE MANDAT)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lanoraie offre à son personnel une assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1^{er} juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lanoraie délègue à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-166 MANDAT DE GESTION DU PROGRAMME DU REGROUPEMENT
RÉGIONAL D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière depuis 2005 et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lanoraie adhère à ce regroupement d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ Consultants déposera une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le conseil de la Municipalité de Lanoraie confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-167

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2021-04-126

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le titre de la résolution 2021-04-126 – Dépôt et adoption du projet de règlement d'emprunt finançant la subvention du ministère des transports dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (relatif aux travaux de réfection du rang Saint-Henri et remplacements de ponceaux sur le chemin de Joliette) soit amendée par le retrait des mots « DÉPÔT ET » ainsi que « PROJET DE ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-168

AMENDEMENT RÉSOLUTION 2021-04-139

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la résolution 2021-04-139 – DÉPÔT DE SOUMISSIONS – VIDANGES DES ÉTANGS AÉRÉS soit amendée par le retrait du paragraphe 2 et l'ajout du paragraphe suivant :

« Qu'un montant de 125 000 \$ soit pris à même le budget de l'année en cours et que la balance soit prise à même le fonds réservé pour l'assainissement ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-168

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT NUMÉRO 19-2001 ET SES AMENDEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement portant le numéro 19-3-2021 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement relatif au fonds de roulement numéro 19-2001 et ses amendements », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-170

CONVENTION DE PARTENARIAT – DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE le Secrétaire-trésorier et directeur-général avait été mandaté pour déposer une d'assistance financière soumise à Desjardins Caisse de d'Autray; (résolution 2020-12-447);

CONSIDÉRANT QU'une convention de partenariat d'une durée de trois ans a été proposée à la Municipalité suite à cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les avantages liés à la signature d'une telle convention pour les deux parties.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention de partenariat couvrant les années 2021, 2022 et 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-171

DEMANDE DE SUBVENTION MAPAQ – PROGRAMME PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT le Programme Proximité du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est admissible au programme.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à présenter une demande de subvention au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du Programme Proximité pour la tenue des Marchés publics les Péchés mignons.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-172

CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin

APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle

ET RÉSOLU

La Municipalité de Lanoraie adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-173 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - 2010-12-458

Le conseiller Jean-François Gagné donne avis de motion à l'effet qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle - 2010-12-458 visant à se conformé au disposition du projet de loi 67.

2021-05-174 CONTRÔLE QUALITÉ MATÉRIAUX – RÉFECTION RANG SAINT-HENRI (MANDAT)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des prix par invitation pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du rang Saint-Henri et du remplacement de ponceaux sur le chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux propositions soit :

Entreprises	Montants incluant les taxes
Groupe ABS inc.	8 025,94 \$
Solmatech inc.	9 395,76 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'accorder le mandat au plus bas soumissionnaire soit la compagnie Groupe ABS inc., au montant de 8 025,94 \$ (taxes incluses) pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du rang Saint-Henri et du remplacement de ponceaux sur le chemin de Joliette, lequel montant sera ajusté en fonction des quantités réels à contrôler.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-175 DÉPÔT SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION ÉGOUTS (RUES RONDEAU, DU COUVENT ET CHEMIN DE JOLIETTE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour des services professionnels pour la réfection d'égouts de la rue rondeau, de la rue du couvent et du chemin de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont acheminé les documents requis dans le délai prévu, au plus tard le 29 avril 2021 à 11 h, soit GBI experts-conseils inc., Équipe Laurence inc. et EFEL experts-conseils inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse et le rapport du comité de sélection datés du 3 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'octroyer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis pour la réfection d'égouts de la rue rondeau, de la rue du couvent et du chemin de Joliette et la surveillance au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit GBI experts-conseils inc, au montant de 89 795,48 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au formulaire de soumission.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-176 DRAINAGE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 8 400 \$ afin de procéder à des travaux visant à améliorer le drainage de chaussées.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-177 FAUCHAGE BORD DE CHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 20 000 \$ pour effectuer des travaux de fauchage et de débroussaillage des bords de nos chemins.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-178 TÉLÉMÉTRIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 23 000 \$ taxes nettes pour l'installation de dispositifs de télémétrie aux stations de pompage Sainte-Marie et Charles-Sevestre de même qu'à l'usine de production d'eau potable.

De plus, que ce montant soit pris à même les fonds réservés pour l'assainissement et l'eau potable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-179 ENTRETIEN BORNES INCENDIES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de service de l'entreprise Groupe SD inc. pour le nettoyage et la peinture de 41 bornes incendie et qu'un budget maximal de 3 700 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-180 ENTRETIEN PUIITS 5

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 12 600 \$ pour le remplacement de la deuxième pompe aspirante-refoulante du puits 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-181 STATION POMPAGE STE-MARIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 1 120 \$ pour la modification du panneau de contrôle à la Station de la pompage Sainte-Marie afin de le rendre conforme aux normes;

De plus, que ce montant soit pris à même le fonds réservés pour l'assainissement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-182 DÉPÔT ET ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269 90 ET SES AMENDEMENTS – PROJET DOMICILIAIRE – PARTIE DU LOT 5 475 514 (ARRIÈRE DU 485, RUE NOTRE-DAME ET NORD DE LA RUE JOSÉ)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement portant le numéro 1071-76-2021 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 269-90 et ses amendements – projet domiciliaire – partie du lot 5 475 114 (arrière du 485, rue Notre-Dame et nord de la rue José) » tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-183 DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE – ZONE C1-4 (PARTIE DU SUD DE LA RUE NOTRE-DAME)

CONSIDÉRANT la demande de modification règlementaire portant le numéro 2021-5023 déposée par 9007-0830 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à apporter des modifications au règlement de zonage afin de permettre la construction d'un immeuble de 22 logements dans la zone C1-4;

CONSIDÉRANT QUE cette demande va à l'encontre des principes d'aménagement de la vision préconisés pour le secteur notamment ceux inscrits au règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'échelle du projet proposée ne cadre pas avec celle du secteur.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente demande.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-184

DEMANDE DE DÉMOLITION – 492, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de démolition de M. Yan Mondor, au comité de démolition visant la démolition du bâtiment principal au 492, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
ET RÉSOLU

Que le conseil prenne acte de la décision du comité de démolition;

Que cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'une preuve de relocalisation du locataire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-185

DEMANDE DE DÉMOLITION –110, RUE ROBERT

CONSIDÉRANT la demande de démolition de M. Denis Perrault, au comité de démolition visant la démolition du bâtiment principal au 110, rue Robert;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil prenne acte de la décision du comité de démolition;

Que l'autorisation soit assujettie à une obligation de reconstruire dans les deux ans suivant la démolition du bâtiment actuel identifié comme étant le 110, rue Robert;

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-186 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 329, RUE DE L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de certificat d'autorisation au 329, rue de l'Aqueduc;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à abattre un arbre sur la propriété;

CONSIDÉRANT l'avis émis par M. Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier, en date du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de certificat d'autorisation pour l'abattage de l'arbre au 329, rue de l'Aqueduc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-187

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 393, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de déclaration de travaux au 393, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à permettre que l'emplacement de l'ancienne cheminée soit recouvert de pierres en substitut des planches de déclin de bois prévues;

CONSIDÉRANT la résolution no 2020-07-279 approuvée par le conseil municipal adoptée le 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT les arguments du propriétaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Jacinthe Brissette
ET RÉSOLU

Que le conseil abroge la résolution no 2020-07-279;

Que le conseil municipal autorise l'émission de la déclaration de travaux demandés au 393, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-188 DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 406, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 406, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT le règlement 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à rénover la galerie arrière;

CONSIDÉRANT le choix des matériaux et des couleurs proposés;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis de rénovation pour les travaux demandés au 406, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-189

MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait publier un avis d'appel de candidatures aux fins de combler les trois postes disponibles sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE neuf personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes ont pu être rencontrées par vidéo-conférence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de Lanoraie, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

- M. François Boulay
- Mme Christiane Papineau
- Mme Louise Paulhus

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-190

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR la conseillère Sophie Bélisle
ET RÉSOLU

D'autoriser l'adhésion de la Municipalité de Lanoraie à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et, conséquemment, autorise le paiement de la cotisation annuelle 2021-2022 d'un montant de 100 \$.

De plus, que M. François Boisjoly, conseiller, soit nommé représentant de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-191 CAMPAGNE DE LA JONQUILLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Martin
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De verser un montant de 88 \$, dans le cadre de la campagne de la jonquille de la Société canadienne du Cancer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-192 FÊTE DE LA FAMILLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jacinthe Brissette
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 1 250 \$ à Action Famille Lanoraie, pour leur journée d'activités du 15 mai 2021 pour la fête de la famille, dans le cadre de la Semaine de la famille.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2021-05-193 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Gagné
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20h42.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Gérard Jean, maire

Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général

Je, Gérard Jean, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

